Grilles en vigueur (2026-09-10) R.2446			Zones			
			H-4969			
	Groupes	Classes	A	B	C	Applicable à toute la zone
A- Usages autorisés	Habitation (H)	1. Unifamiliale	X	X		
	Usages spécifiquement	30. Permis			(USP)	
B- Normes prescrites (bâtiment principal)	Implantation	32. Isolée	X	X	X	
	Structure des suites	35. Superposée			X	
		36. Juxtaposée			X	
		37. Superposée et juxtaposée			X	
	Marges	38. Avant minimale (m)	10	10	30	
		40. Avant secondaire min. (m)	8	8	30	
		41. Latérale minimale (m)	1.5	1.5	10	
		42. Latérales totales minimales (m)	3	3	20	
		43. Arrière minimale (m)	10	10	10	
	Hauteur	44. Nombre d'étage(s) min.	1	2	1	
		45. Nombre d'étage(s) max.	1	2	2	
		46. Hauteur minimale (m)	4	4	4	
		47. Hauteur maximale (m)	9	9	9	
	Dimensions	48. Largeur minimale (m)	8.5	7.3	6	
		49. Profondeur minimale (m)	7	7	6	
	Superficies	50. Sup. d'implantation au sol min. (m²)	90			
		52. Superficie de plancher min. (m²)	83	120		
C- Normes prescrites (terrain)	Dimensions	56. Largeur minimale d'un lot intérieur (m)	50	50	50	
		57. Largeur minimale d'un lot d'angle (m)	50	50	50	
		58. Profondeur minimale (m)	75	75	75	
		59. Superficie minimale (m²)	4000	4000	4000	
			A	B	C	Applicable à toute la zone
D- Catégorie de zone						C ; N
F- Dispositions spéciales						(N055) (N100)
G- Rappel		PIIA				X
		Zone de contrainte				X
		Amendements				R.1045 (Grille C-4969 abrogée 09-02-2012) R.1340 (Création grille H-4969 09-07-2015)

Note(s):

#	NOTE
H-4969-USP	A2-01-10; A3-01-13; I1-15-08; I1-15-18; I1-16-01
N055	Les chapitres VII et X s'appliquent à tout terrain occupé par un usage du groupe industrie(I) comme si l'affectation principale de la zone était de ce groupe d'usage.
N100	Les matériaux de parement extérieur des classes «4» et «5» sont prohibés comme matériaux de parement extérieur des murs d'un bâtiment principal ou d'un bâtiment accessoire de plus de 20 mètres² de superficie d'implantation au sol.